

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - 74910 SEYSSSEL

d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : [www.es-seysssel.com](http://www.es-seysssel.com)

contact : [informations@es-seysssel.com](mailto:informations@es-seysssel.com)

Agence



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

### TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE /COMMUNAUX - Option EJP		en vigueur depuis le				01/01/2020	
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en ")		Energie (en c" / kWh)				
	HT	hors TVA	Heures Chargées		Heures Normales		
			HT	hors TVA	HT	hors TVA	
12	13,21	15,42	19,86	23,09	9,38	12,61	
18	15,92	18,86					
36	24,13	29,26	19,86	23,09	9,38	12,61	

HT : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus CSPE (2,25 c" /kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,6545 c" /kWh), Taxe Départementale (0,32725 c" /kWh)

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,76 "/an)

### TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE/COMMUNAUX - Option TEMPO		en vigueur depuis le		01/01/2020	
Puissance souscrite (en kVA)	Prix des mensualités (en ")				
	HT		hors TVA		
9	12,90	15,25			
12	14,63	17,52			
15	15,52	18,94			
18	16,96	20,92			
24 - 30	22,45	27,48			
36	25,53	32,70			

	Puissance souscrite en KVA	Prix de l'énergie (en c" / kWh)			
		Heures Creuses		Heures Pleines	
		HT	hors TVA	HT	hors TVA
Jours Bleus : 300 jours par an	9	7,63	10,86	9,88	13,11
	12 à 18	7,63	10,86	9,88	13,11
	24 à 36	7,63	10,86	9,88	13,11
Jours Blancs : 43 jours par an	9	8,37	11,60	11,59	14,82
	12 à 18	8,37	11,60	11,59	14,82
	24 à 36	8,37	11,60	11,59	14,82
Jours Rouges : 22 jours par an	9	9,13	12,36	20,94	24,17
	12 à 18	9,13	12,36	20,94	24,17
	24 à 36	9,13	12,36	20,94	24,17

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

#### Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,76 "/an)

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : 22h-6h

**1 Taxes :** Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c" /kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T5 01/08/2019

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,98175 c" /kWh)

date de vigueur Taxe Communale (0,6545 c" /kWh), Taxe Départementale (0,32725 c" /kWh)

TVA à ( 20 % ) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à ( 5,5 % ) sur part fixe et CTA.

#### 2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

### **3 Prestations techniques :**

**raccordement au réseau** : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96  
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur  
*voir en fin de fiche les coûts usuels*

### **4 Révision des prix :** (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

### **5 Durée du contrat :** (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

### **6 Résiliation à l'initiative du client :**

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

### **7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :**

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois  
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours  
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447  
27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

**option gratuite** : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou 25 du mois suivant la réception de la facture  
**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

### **8 Incident de paiement**

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;  
le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 " HT.  
Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,45 " HT.

### **9 Service client et réclamations**

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à :  
informations@es-seysssel.com  
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

### **10 Options incluses** : voir ci-dessus dans les différents §

### **11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 % )**

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 15,38 " HT en standard, majorée de 31,62 " HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 31,48 " HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 46,85 " HT.

Relève spéciale à la demande du client : 26,36 " HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,62 " HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 55,77 " HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site [www.es-seysssel.com](http://www.es-seysssel.com).